RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 007-210701579-20250616-DB_037_CM160625-DE

Séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025 - 18 h 00 - convocation du 11 juin 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-037

APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'intérêt d'une gestion durable sur des terrains boisés appartenant à la Commune.
Il en ressort un intérêt pour une gestion durable sur **deux** parcelles de terrains boisés appartenant à la Commune à la suite de leur récente acquisition - propriété Durand. Ces parcelles boisées résorbent une enclave dans l'actuelle Forêt Communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DEMANDE** à Madame la Préfète de prendre un arrêté d'application du Régime Forestier pour les parcelles cadastrales suivantes, pour un total **de 2,0155 ha** :

Territoire communal de MEYSSE				
SECTION	NUMERO	ADRESSE	Surface cadastrale totale en HA	**Surface concernée par l'application 2025 en ha**
F	49	Creux des vaches	1,0510	**1,0510**
F	50	Creux des vaches	0,9645	**0,9645**
		TOTAL	2,0155	**2,0155**

La surface cadastrale de la Forêt Communale qui était de 202,1528 ha -surface qui inclue le dossier en cours d'application à l'issue de la DCM du 18.11.24- sera ainsi portée à 204.1683 hectares après la prise de cet arrêté.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes administratifs permettant l'aboutissement de ce dossier foncier d'application du Régime Forestier, dossier instruit par l'Office Nationale des forêts.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président du Département de l'Ardèche ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - ~~MAZZINI~~ - MENARD - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : M. CUER pour M. MAZZINI

Absent(s) : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de Séance : M. MENARD

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE :
Abstentions :

Le Maire,

MAIRIE DE MEYSSE 07400 ARDÈCHE

Éric CUER.

Le secrétaire de séance,

Menard